

Servitude de Tréfonds :

Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1200 mètres d'un ouvrage de canalisation afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans les eaux usées mais valorisées.

Les sites de l'Université de Lorraine concernés sont :

Phase 1 – 2023 :

- le campus de Télécom Nancy
- le site Remicourt – SUAPS

Phase 2-2024 :

- le campus Aiguillettes-Sciences

Nombres de ces sources, aujourd'hui masquées par le développement urbain, sont collectées par les réseaux d'assainissement métropolitains, extraites du cycle naturel de l'eau et acheminées jusqu'à la station d'épuration de Maxéville à défaut de rejoindre directement la rivière et sa nappe d'accompagnement.

C'est particulièrement le cas de plusieurs sources d'importance historique implantées sur les communes de Vandoeuvre et Villers-lès-Nancy dans le voisinage immédiat du campus Aiguillettes-Montet dont l'Université de Lorraine à la charge :

- la source du Reclus, captée à 8 mètres de profondeur entre les avenues du Général Leclerc et Jean Jaurès à Vandoeuvre, en surplomb de la Faculté des Sciences et Technologies ;
- les sources du ruisseau du Nabécor qui sourdent dans le talus de la chaufferie centrale au sein même de la Faculté des Sciences et Technologies ;
- les sources du Montet qui se développent dans le vallon du Jardin Botanique et de l'IUT Nancy-Brabois-Montet.

Afin de déconnecter les eaux naturelles de ces sources des réseaux d'assainissement métropolitains qu'elles mobilisent inutilement, de les individualiser des eaux usées et s'offrir la possibilité, à plus long terme, de les valoriser, **le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre un programme de travaux de captage et de transfert vers le réseau d'eaux de source existant avenue Paul Muller à Villers-lès-Nancy.** Ce programme, fortement soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, permettrait de poursuivre le travail engagé de captage des eaux de sources de l'Asnée et de l'ancienne galerie d'alimentation en eau potable de la forêt de Haye.

Concrètement, il consiste en la pose, sur un linéaire de 1 200 mètres, d'un ouvrage de canalisation des eaux de source, constitué de tuyaux en fonte de diamètre 400 mm, entre l'avenue Jean Jaurès à Vandoeuvre, au droit du numéro 50, jusqu'au carrefour de la rue de Remicourt de l'avenue Paul Muller à Villers-lès-Nancy.

Son tracé étudié au mieux implique la traversée de plusieurs sites gérés par l'Université de Lorraine, notamment :

- la faculté des Sciences et Technologies, par la pose de l'ouvrage sous les voiries du site entre la rue Jacques Callot à Vandoeuvre et la rue du Jardin Botanique à Villers- lès-Nancy, soit un linéaire de 382 ml ;
- les terrains du site *Remicourt- SUAPS*, par la pose de l'ouvrage sous la voirie du site entre la rue du Jardin Botanique et l'entrée du site Télécom-Nancy, soit un linéaire de 260 ml ;
- le site Télécom-Nancy, sur une dizaine de mètres, entre l'entrée du Parc du Remicourt et l'entrée de la faculté des Sciences du Sport.

L'Université de Lorraine avait connaissance de l'existence de sources au droit de ses terrains, puisque leur présence est notamment la raison de travaux entrepris en 2010 aux fins de stabilisation des talus à l'ouest de la sous-station de chauffage (campus Aiguillettes).

L'Université de Lorraine a demandé des garanties à la Métropole du Grand Nancy pour qu'une étude géotechnique soit menée afin de lever toutes réserves sur de possibles désordres sur la stabilité du talus et les bâtiments universitaires que l'assèchement des terres pourrait provoquer (le rapport FONDASOL du 12/03/2009 – affaire MN09-016, communiqué au Grand Nancy le 25/04/2023, mentionnait notamment que « compte tenu des sols superficiels « gonflants » et de la présence de pavillons en partie haute ; il est exclu tous dispositifs de rabattements des circulations d'eau ... »

Le recueil des eaux de ruissellement peut être envisagé mais à ce jour, sans garantie, par la captation des eaux sur le site Aiguillettes.

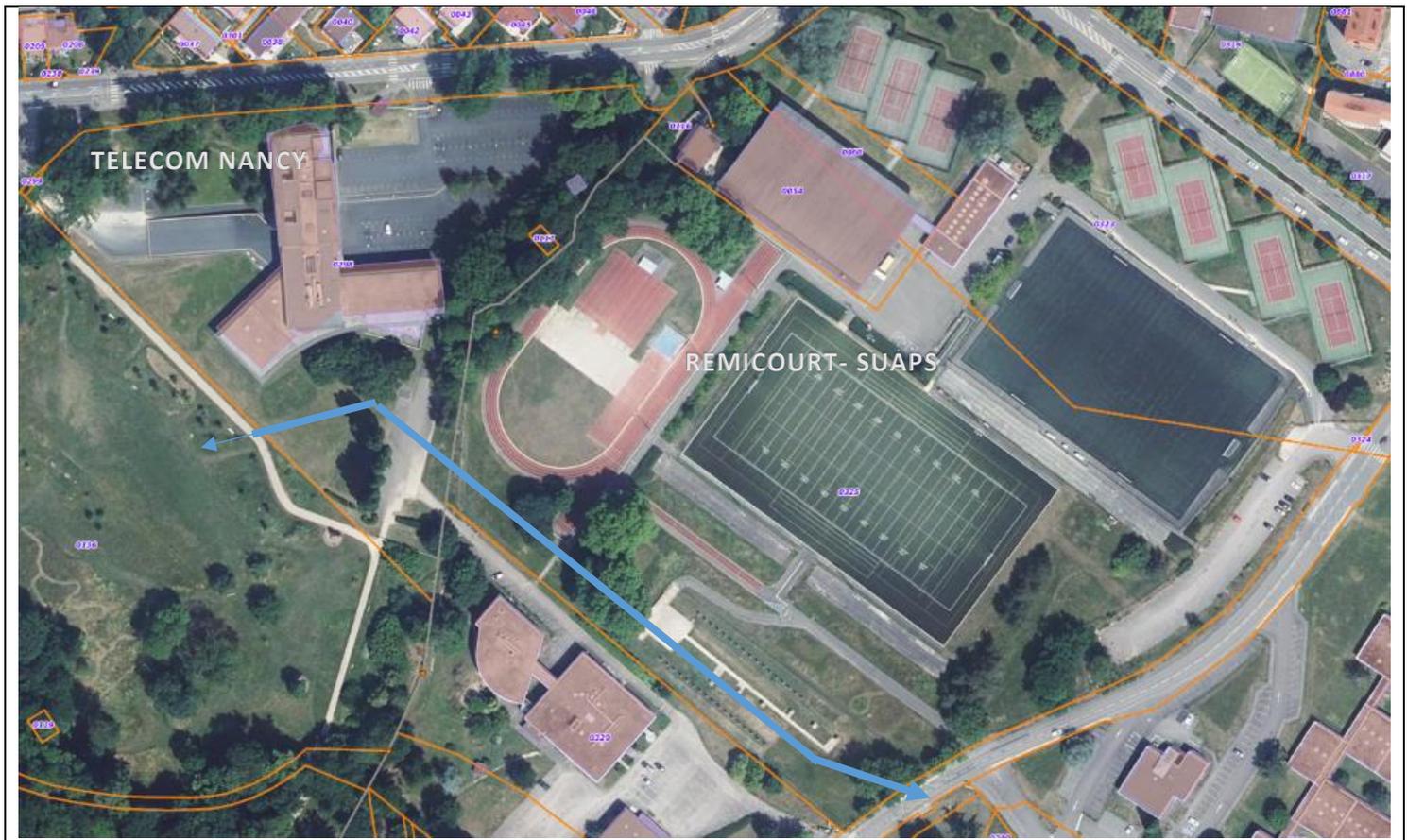
Pour l'ensemble de ces raisons les travaux vont être mis en œuvre en 2 phases : la première, prévue en septembre-octobre 2023 concernera le cheminement sur les emprises des campus Telecom Nancy et Remicourt-SUAPS, la 2de phase sur l'emprise du campus Aiguillettes-Sciences sera différée à printemps 2024 si toutes les garanties sont données à l'Université sur la stabilité du talus (voir en supra).

Avant tout démarrage de travaux, une servitude de tréfonds doit être formalisée par le propriétaire des terrains.

L'Université de Lorraine est concernée pour les parcelles suivantes (phase 1 du projet) :

Section	N° parcelle	Diamètre Nominal (mm)	Longueur de tranchée (m)	Profondeur d'enfouissement (cm)	Commentaires	Commune	Réf. : convention utilisation Etat-UL
AI	325	400	198	Profondeur < 3 m	<i>Remicourt SUAPS</i>	<i>Villers Les Nancy (54)</i>	54-2014-0149
AH	298	400 100	46 7	Profondeur < 3 m	<i>Ecole Télécom Nancy</i>	<i>Villers Les Nancy (54)</i>	54-2014-0150

Le tracé du futur réseau de captation est le suivant :



Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la demande de servitude de tréfonds, afin de permettre le passage des réseaux de captation « phase travaux 2023 » du projet Métropolitain.

A l'issue de l'approbation du Conseil d'Administration, il appartiendra au service des domaines (DDFIP 54) de décider de la mise en œuvre effective et de l'instruction de la servitude de tréfonds au profit de la du concessionnaire du réseau.